

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 8

Artikel: Dîners officiels
Autor: Quinclet, James-O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leuses, aviation, camions-automobiles, fourrages, etc., donnerait la même impression de déchéance.

L'armée allemande était donc à bout de souffle, au moment de devoir entreprendre une nouvelle retraite dans l'étroit espace qui séparait la 2^e armée américaine de la frontière hollandaise et que chaque journée de bataille rétrécissait. Telles furent les conditions de la soumission entière à l'armistice. Il n'y avait plus qu'à y souscrire pour n'avoir pas l'air de capituler.

Aucun militaire ne refusera l'hommage de son admiration à la résistance de l'armée allemande, mais aucun ne saurait plus soutenir qu'elle n'était pas hors de combat.

Colonel F. FEYLER.

Dîners officiels.

Si cette question n'a pas encore fait couler des flots d'encre, elle a néanmoins été souvent soulevée et ce surtout parmi les officiers subalternes. Ces « manifestations » revêtant la plupart du temps un caractère qui n'a rien d'intime, ont provoqué chez nos jeunes officiers d'abord un sentiment d'ennui, puis de l'indifférence et enfin, pendant les services de mobilisation, un mécontentement assez marqué. Pour finir, ce mécontentement se transforma en opposition plus qu'apparente à l'égard des dîners officiels. Pourquoi ?

Je n'ignore pas que les quelques lignes qui vont suivre, dues à une main inexpérimentée, m'attireront indéniablement les foudres de quelques officiers supérieurs, mais par contre j'ai l'impression très nette que mes camarades de promotion, de toutes armes, seront du même avis que moi et pousseront un soupir de soulagement. Du reste, je suis bien loin de vouloir imposer mes arguments.

Qu'entend-on par « dîner officiel » ? En ce qui me concerne, je réponds comme suit à cette question : c'est un repas en commun auquel le chef suprême « commande » ses subordonnés. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à souligner le verbe que je viens de placer entre guillemets.

Tout d'abord, fixons la compétence du chef en la matière. A-t-il le droit de commander ses subordonnés à un repas ? Je réponds carrément non. Aucun règlement d'ordre militaire ne confère ce droit à un chef, du moins je n'en ai trouvé aucune trace dans notre règlement de service. Je déclare sans ambages que tout officier qui donne un ordre de ce genre à ses subalternes abuse manifestement de ses prérogatives; plus encore, ce faisant, il porte atteinte à la liberté individuelle. Il a le droit et le devoir d'ordonner pour tout ce qui a trait au service proprement dit, savoir : rondes de nuit, patrouilles pendant que la troupe est au repos, travaux de bureau pendant les heures de déconsignation, etc., mais je lui conteste le droit de « commander » qui que ce soit pour manger avec lui. Aucune prescription émanant de l'autorité militaire supérieure ne le lui confère.

Mais alors pour quelles raisons avons-nous dû, avons-nous été obligés d'assister à des agapes « officielles » pendant les services de relève ? Tout simplement parce que ces repas pris en commun étaient déjà à l'ordre du jour avant la grande guerre. Cela est du reste compréhensible. La vie de caserne, seule source de revenus pour le cantinier, exigeait que les officiers prissent au moins un repas par jour en commun, afin de faire vivre le tenancier de la cantine. C'était une raison fort plausible et personne n'aurait eu l'idée de récriminer. Dû reste les officiers avaient le privilège de pouvoir prendre leurs deux autres repas au dehors, où bon leur semblait. Le commandant d'école exposait à ses officiers son désir de les voir réunis au repas de midi, par exemple, et personne ne songeait à s'opposer à ce vœu bien légitime. Mais il ne les « commandait » pas.

La mobilisation a apporté un changement notable à cet état de choses, en ce sens que certains officiers supérieurs se sont cru perdus s'ils ne mangeaient pas avec leurs sous-ordres. Les arguments présentés à l'occasion de ces réunions étaient

la camaraderie, base de la discipline, la distribution des ordres, etc., etc.

Sur certaines places de mobilisation, les chefs d'unité étaient « commandés » avec leurs officiers respectifs à un dîner officiel, tous les jours, et ce manège se renouvelait assez souvent à la frontière.

A ces repas assistaient donc tous les officiers de l'état-major et tous ceux des compagnies. Les excuses n'étaient guère admises.

Puis, tout à coup, on vit émerger quelques toilettes qui égayèrent la salle. Mon Dieu ! c'était bien compréhensible d'avoir de temps en temps la visite d'une épouse. Mais les dîners étaient toujours officiels.

Finalement, un beau jour, grand banquet (toujours officiel) auquel tout le monde est commandé. Table merveilleuse, vins choisis, mets succulents. A part les officiers, plusieurs notabilités de l'endroit, un syndic, un maître d'école, voire même une soutane. C'était toujours officiel, bien entendu.

Pour plusieurs camarades et surtout pour moi, cependant, ce fut plus énervant et plus ennuyeux qu'officiel. En outre, cela portait un préjudice assez sérieux à la bourse des officiers subalternes, qui naturellement devaient contribuer de leurs deniers à ce festin auquel ils étaient forcés d'assister. En principe, je suis absolument d'accord avec l'idée du rapprochement entre l'élément civil et l'armée, je suis enchanté d'avoir comme voisin de table un minois frais, rose et souriant, mais je n'admet pas qu'on m'intime l'ordre militaire d'assister à ces repas, si gais soient-ils !

Si le chef suprême manifeste l'envie d'organiser en commun et aux frais de la communauté de petites manifestations pantagruéliques, telles que celles que je viens de citer (et je n'exagère en rien), qu'il consulte avant tout ses inférieurs et ne dispose pas tout seul. Que ces repas soient en tous cas facultatifs.

Quels sont les avantages d'un repas officiel ? Je n'en vois aucun ! La camaraderie peut être entretenue et rester cordiale sans ces moyens coercitifs, qui du reste n'aboutissent jamais.

Les officiers d'un corps de troupe se voient assez souvent, sans vouloir leur imposer encore un tête à tête quotidien qui

sinit par les lasser. J'ai eu le plaisir de servir dans un groupe de mitrailleurs attelé de la Suisse allemande, et pendant cinq mois consécutifs de service actif, nous n'avons pas eu un seul dîner officiel, ce qui n'empêchait pas, bien au contraire, les relations entre l'état-major et les compagnies d'être des plus cordiales, à telles enseignes que souvent nous prîmes l'initiative d'organiser nous-mêmes des agapes officielles qui nous laissèrent le plus charmant souvenir.

Par contre, je vois plusieurs inconvénients aux dîners officiels. Frais de toilette absolument inutiles. Au lieu de manger tranquillement entre camarades de compagnie, dans une bonne petite chambre bien close, en vieille vareuse (propre, bien entendu), vous êtes obligé de vous mettre en tunique ou vareuse « high-life » pour affronter les officiers impeccablement mis de l'état-major. Puis il faut attendre que tous ces messieurs soient là et que le chef veuille bien donner le signal de s'asseoir. Notez que vous avez passé tout votre après-midi à courir de gauche à droite : inspections de chevaux, écuries, organisation de la section pour le lendemain, visite du vétérinaire à 5 h. (s'il est là !), changement d'uniforme. Les bottes ont de la peine à entrer ! Les boutons de manchettes ne veulent pas briser la roideur de la toile amidonnée (aux dîners officiels, on met des manchettes).

Enfin nous voilà assis. Inutile de vous dire qu'en votre qualité de jeune lieutenant, voire même premier-lieutenant (quel grade ingrat !) on ne vous passe les plats que... devant le nez. *Sic transit gloria mundi*. Quand ces messieurs du haut de la table ont leurs assiettes garnies, vous obtenez encore quelque chose, mais les services sont longs (on mange du pain pendant les entr'actes !). Et pour finir, le petit officier subalterne, qui s'est démené toute la journée comme un forcené, n'a rien mangé, mais acquitte en souriant... jaune, la note que lui présente sur un plat d'argent la sommelière... avenante quand il y a un pourboire. A mon avis, certains officiers supérieurs devraient penser à la différence des budgets.

Parlez-moi de la petite chambre que je viens d'évoquer plus haut. Table petite mais bien dressée, nappe bien blanche... un soldat nous sert l'ordinaire de la compagnie. Nous man-

geons à quatre ou cinq, sans manchettes, ni col, ni aiguillettes, ni sous-pieds. C'est moins guindé et plus démocratique. Nous sommes heureux de vivre et contents de le montrer. Pas de vin bouché, mais un bon litre du « pays » qui ravigotte et de la franche cordialité. Après souper une discussion intéressante ou une causerie, au lieu des « jass » interminables et assommants.

A dix heures, une ronde d'écuries. Vous embrassez votre cheval sans crainte de froisser votre vareuse « selecta ». Le cas échéant, vous faites encore une visite aux camarades de l'autre compagnie. Vous rentrez « chez vous » charmé de votre soirée, tandis que vous maugréez en sortant d'un repas officiel.

Que messieurs les supérieurs qui ont besoin d'entourage pour banqueter, qui ne se sentent heureux qu'au milieu d'une camarilla obséquieuse et chamarrée s'adressent à leur état-major, mais qu'ils laissent les compagnies tranquilles. Les officiers subalternes leur en sauront certainement gré et la camaraderie ne s'en trouvera que mieux à tous les points de vue. Quand la troupe a été déconsignée, que l'officier le soit aussi. Qu'il lui soit permis de jouir à son aise de quelques heures de liberté bien méritée.

James-O. QUINCLET,
1^{er} lieut. groupe mitr. att. 2.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La Suisse et la Société des Nations. — Les objections du haut-commandement de la Suisse allemande. — L'alternative : Société ou neutralité non reconnue. — La question du Vorarlberg. — Les traditions de l'alliance helvétique.

Deux objets retiennent principalement l'attention, ces jours-ci, dans les milieux militaires comme dans les milieux civils : l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations et celle du Vorarlberg dans la Confédération suisse.